



Extrait du Circonscription de Barentin

<http://barentin-circ.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article642>

Nouveaux textes sur le métier de direction d'école

- Gestion de l'école - Ressources pour la direction d'école -

Date de mise en ligne : jeudi 11 décembre 2014

Description :

Bulletin officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014

Copyright © Circonscription de Barentin - Tous droits réservés

Trois textes concernant l'exercice professionnel des directeurs ont été publiés par l'intermédiaire du [Bulletin officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014](#) : le « référentiel métier » des directeurs d'école, et deux textes réorganisant la formation des directeurs d'école (un arrêté et une circulaire).

S'inscrivant dans la continuité des discussions menées depuis novembre 2013 avec les organisations syndicales représentatives sur les métiers et les parcours professionnels des personnels de l'éducation nationale, ces textes complètent les dispositions déjà prises en faveur d'une pleine reconnaissance des missions des directeurs d'école : la circulaire n°2014-115 du 3 septembre 2014 relative aux décharges de service pour la direction d'école, la revalorisation de la part complémentaire de l'ISS liée à cette fonction par l'arrêté du 22 juillet 2014, ainsi que la [circulaire sur les protocoles de simplification des tâches des directeurs d'école primaire parue au BO du 6 novembre 2014](#).

Il est également rappelé à cette occasion la parution du [Guide pratique pour la direction de l'école primaire](#) sur le site Éduscol destiné à aider de façon opérationnelle les professionnels que vous êtes dans l'accomplissement de leurs missions.

Issu de la réflexion sur la simplification des tâches administratives des directeurs d'école, ce Guide vous propose une synthèse claire et précise des actions que vous êtes appelés à conduire au quotidien. Ses fiches évolutives vous procureront également l'état exhaustif et à jour de la réglementation applicable à l'école primaire.

Plus de la moitié de ces fiches sont aujourd'hui mises en ligne et seront complétées dans les mois qui viennent : elles sont consultables dans la rubrique dédiée d'Éduscol.